

# Consulat Général de la République D'Haïti à Montréal

## Section des Affaires Consulaires

### [Demande de passeports \(renouvellement\)](#)

Le Passeport haïtien est un document officiel de la République d'Haïti émis exclusivement aux nationaux haïtiens par le Ministère de l'Intérieur. Ce document identifie le (la) titulaire comme citoyen (ne) haïtien (ne). Il lui facilite passage aux douanes lors de voyages et l'assure des facilités et protection dont il (elle)aurait besoin en terre étrangère.

### Conditions

Pour obtenir un passeport haïtien à notre Mission consulaire, il faut être un Citoyen haïtien ou une Citoyenne haïtienne et en donner la preuve.

#### 1. Pièces requises

2. Carte de résidence au Canada, permis de séjour ou tout autre document en tenant lieu;
3. Carte d'Assurance-Maladie du Québec;
4. Deux photos format passeport (35 X 45mm) couleur datant de moins de six (6) mois, portant le sceau du photographe.
5. **Autres pièces selon le type de demandeur**
  - Acte de Mariage original, si le demandeur est une femme mariée;
  - Acte de Divorce original, dans le cas d'une femme divorcée;
  - Acte de décès du mari, si la femme est veuve;
  - Une autorisation parentale signée par l'un des parents ou le teneur légal, si le demandeur est un(e) mineur (e). Dans ce cas, un document d'identité (passeport) du parent est exigé;
  - Jugement d'adoption, Acte de naissance du Québec dans le cas d'enfant adopté.

### Procédures

1. Se présenter en personne au Consulat pour y placer la demande de passeport. Dans le cas d'un enfant, celui-ci doit être accompagné d'un parent ou du tuteur légal.
2. Fournir les pièces requises ainsi que le mandat bancaire à la préposée aux passeports;
3. Remplir et signer le formulaire de demande de passeport et le remettre au Service des passeports. Tout enfant ayant déjà six (6) ans doit signer lui-même sa demande.
4. Obtenir un reçu de la réceptionniste;
5. Venir au Consulat récupérer le nouveau livret de passeport, muni de l'ancien passeport et du reçu.

### Frais

Le paiement se fait avec un mandat bancaire en dollars américains, libellé à l'ordre du « Consulat Général d'Haïti à Montréal », émis à une banque ou une caisse populaire.

*N.B.: Les cartes de débit ou de crédit ne sont pas acceptées.*

Les tarifs pour l'émission d'un nouveau passeport sont les suivants:

**Adulte :**

- Demande normale : mandat de 65.00 USD (sans NIF); 73.00 USD (avec NIF)
- Demande en urgence : mandat de 85.00 USD (sans NIF); 93.00 USF (avec NIF)

**Enfant :**

- Demande normale : mandat de 65.00 USD
- Demande en urgence : mandat de 85.00 USD

**N.B. : Les personnes ne disposant pas d'un NIF doivent ajouter \$8.00 USD au montant de leur mandat pour l'attribution d'un NIF par le Service des Passeports de l'Ambassade d'Haïti à Washington.**

Notez que pour les demandes en URGENCE agréées par un officier consulaire, la procédure est sujette à des critères particuliers.

**Délai de délivrance du passeport**

- Dix (10) jours ouvrables pour les demandes normales (à compter du jour de dépôt de la demande de passeport dûment complétée et le paiement versé).
  - Cinq (5) jours ouvrables pour les demandes en urgence.

**Recommandations**

Le passeport est et demeure la propriété de l'État haïtien et ne doit subir aucune altération. Son titulaire doit en prendre le plus grand soin et s'assurer de sa validité à tout moment.

Au cas où l'éventuel demandeur de passeport ne serait pas en possession de l'un des documents requis, il doit s'adresser à la Section des Affaires Consulaires pour se renseigner sur les procédures à suivre en appelant au 514-499-1919, poste 231 ou 236.

Dans le cas de personnes ne pouvant se déplacer, il faut se renseigner auprès de ladite section pour des arrangements en appelant au même numéro.